

DU GRAIN À MOUDRE

EDITO

Le décrochage sérieux de la production de blé en France en 2020, en pleine crise sanitaire, du fait des caprices du climat, avait provoqué un choc chez les producteurs et au Ministère. Cela s'est d'ailleurs traduit dans la formation du revenu des céréaliculteurs. Les années se suivent mais, contrairement à l'adage, ne se ressemblent pas. En 2021, la récolte s'annonce record, rétablissant ceux des années antérieures. A l'échelle mondiale, la production de grains est attendue comme l'une des plus exceptionnelles que l'histoire a connue. Abondance de l'offre, robustesse des prix, demande soutenue... de quoi observer des marchés avec un œil un peu plus serein qu'il y a encore un an.

2,2 milliards de tonnes de grains. C'est l'estimation qu'avance le Conseil International des Céréales (CIC) pour la production sur la campagne 2020/2021. Il a de quoi être à la fois impressionné et rassuré. Mieux encore, la prévision sur la campagne 2021/2022 – dépasserait les 2,3 milliards de tonnes. Sur plus long terme, une dynamique ininterrompue de croissance, depuis 2012, à l'exception du repli de 2017/2018. Face à cette offre en progression régulière, qui, au passage, semble ne guère avoir été affectée par la baisse de la production de blé en France l'an dernier, une demande qui ne cesse d'augmenter, au point, parfois, de se situer au-dessus de l'offre. La production française de blé devrait renouer de son côté avec l'excellence, puisque la récolte se situerait entre 37 et 40 millions de tonnes si toutefois la pluviométrie ne contredit pas cette perspective. Les stocks mondiaux s'étant considérablement redressés depuis les années 2006-2009, la soudure entre des besoins et les capacités à les satisfaire est à peu près réalisée.

UN MARCHÉ DES PLUS DYNAMIQUES

Il y a les poids lourds de la production de grains qui, tels la Chine, les Etats-Unis l'Inde, l'Union européenne, ou encore la Russie, apportent une contribution décisive à la sécurité alimentaire mondiale. En blé, en maïs, ils font figure de leaders, puisqu'ils représentent environ 60 à 65% de la production mondiale. Viennent ensuite des puissances agricoles importantes (Australie, Argentine, Ukraine, Kazakhstan), mais distancées par rapport aux pays cités plus haut. L'UE n'est donc pas en reste. Son positionnement s'explique par le rôle de la production française, première productrice de grains – et plus spécifiquement de blé – des 27.

Si le marché est à ce point dynamique, c'est en raison d'une demande mondiale qui ne faiblit pas depuis plusieurs années. Dispersés sur plusieurs pays, dont l'Egypte, l'Indonésie, l'Algérie, le Mexique, le Nigeria et l'Arabie Saoudite, les besoins sont lourds, populations et conditions pédo-climatiques obligent. Sans oublier les besoins émanant de pays en guerre, souvent depuis longtemps, à l'instar de l'Irak ou de la Syrie. Car, comme l'a souligné la FAO, l'insécurité alimentaire augmente avec les conflits armés, dressant devant les Objectifs du Développement Durable un obstacle redoutable.

La Chine constitue un cas particulier. Grande productrice, elle est devenue au fil des années une importatrice de premier plan. Le soja, dont les importations chinoises dépassent désormais 100 millions de tonnes par an, mais aussi le maïs et plus récemment le blé. L'appétit chinois pour les grains ne faiblit pas, il faut bien nourrir le bétail, notamment les porcs dont la Chine tente de reconstituer le cheptel après plusieurs années de Peste Porcine africaine. De quoi entretenir un niveau de prix élevé, comme c'est le cas depuis la mi-2020.

DES FONDAMENTAUX ET DE LEURS CONSÉQUENCES

Ces quelques ordres de grandeur ou, pour parler comme les économistes, ces fondamentaux, méritent d'être appréhendés, évalués, à l'aune de leurs conséquences. La première tient dans la confirmation du diagnostic établi par l'économiste et Prix Nobel Armatya Sen. Il avait considéré, à juste titre, que la malnutrition n'était pas un problème de disponibilités des denrées – on vient de voir qu'elles sont abondantes – mais une question de capacité des Etats à garantir l'approvisionnement des populations par le truchement de politiques publiques idoines. La situation actuelle, mesurée par la FAO, montre que l'on en est encore loin. L'insécurité alimentaire rôde et appelle un encadrement politique.

La seconde conséquence a trait aux prix. L'épisode de hausse, entretenu par la Chine qui a les moyens de payer, se répercute sur les coûts des importations des pays les moins bien dotés en ressources financières ou, lorsqu'ils le sont, comme ceux producteurs de pétrole, sur les prélèvements que ces prix occasionnent sur les budgets des Etats.

Troisième conséquence, et non des moindres, les rivalités commerciales qui se sont installées entre les grands pays producteurs et exportateurs. Les ressources en grains relèvent de plus en plus de la géoéconomie, concept né dans les années 1990 pour signifier que les Etats, et/ou les entreprises, se livrent des batailles pour préserver ou capter des marchés sur lesquels ils exportent. La Russie ne dissimule plus ses ambitions d'être le grenier à grains du monde. Désormais premier exportateur mondial de blé, son hégémonie pourrait se renforcer dans les années à venir avec le bénéfice retiré du réchauffement climatique, l'exploitation du potentiel sibérien offrant une opportunité à la Russie de consolider son *Food Power*, lequel pourrait être perçu comme une revanche sur celui détenu par les Américains depuis les années 1950.

C'est pourquoi il serait incompréhensible pour l'UE, et pour la France (5ème exportateur mondial de blé), de renoncer à produire, ou d'amoindrir une production céréalière dont l'importance géostratégique se confirme d'année en année. C'est aussi cela la souveraineté alimentaire. Produire pour contribuer aux équilibres vitaux de la planète, produire pour occuper un rang et affirmer une résistance face aux assauts de la concurrence. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur le débouché algérien, objet de pas mal de convoitises. Il ne faudrait pas que, d'ici 2050, les générations futures puissent demander des comptes sur ce qu'est devenue la puissance céréalière d'un pays comme la France.

Bel été et belles moissons à tous.

Contact : Thierry POUCH

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

DIXIÈME RAPPORT DE L'OFPM, UNE EXCEPTION FRANÇAISE

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a été créé il y a 10 ans, avec pour mission de suivre les coûts de production, de transformation et de distribution, ainsi que la répartition de la valeur ajoutée au sein des filières. Ses dernières analyses ont été remises dans un rapport au Parlement paru en juin dernier¹. Des résultats placés évidemment sous le signe de la crise sanitaire venue chambouler les marchés agricoles et les comportements des consommateurs.

La publication du rapport de l'OFPM est toujours un événement attendu et largement commenté. Il devrait l'être encore davantage cette année, puisqu'il s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'une pandémie et de ses répercussions sur l'activité économique.

L'écart se creuse entre prix à la production et prix à la consommation en 2020

Premier niveau d'analyse : les prix à la production. Si ceux-ci se montrent globalement relativement stables en 2020 (+0,5% par rapport à 2019), l'analyse par filière révèle encore une fois des disparités importantes. Les prix régressent dans les filières animales : - 5,4% pour le porc (après une année 2019 certes exceptionnelle, soutenue par la demande chinoise) du fait de l'apparition de foyers de peste porcine africaine en Europe, -0,7% pour la viande bovine, -1% pour le lait de vache, dont le marché a été perturbé par la fermeture des débouchés, liée à la crise sanitaire, en plein pic de production. A l'inverse, les prix ont nettement progressé sur les filières végétales, à l'image du blé tendre (+7,2%) entraîné par la flambée des cours mondiaux alimentée par la demande chinoise. Des hausses de prix qui viennent en revanche plomber les coûts de production des élevages, notamment de porcs ou de volailles, pour lesquels l'aliment du bétail est un poste de dépenses majeur (jusqu'à 67% des coûts de production en porc selon les dernières analyses de l'IFIP). Les prix des fruits et légumes progressent également (respectivement +12,1% et +6,3%)

Au sein du maillon de la transformation, l'évolution du résultat courant moyen de l'industrie diverge selon les filières. Il progresse en 2020 dans l'industrie des viandes de boucherie, l'industrie laitière (hors PGC), mais recule en meunerie (effet de la hausse du coût de la matière première).

Pour la quasi-totalité des filières, l'écart relatif entre prix des produits des industries et prix des matières premières s'accroît en 2020, ainsi que celui entre prix à la consommation et prix à la production (à l'exception des fruits frais et du blé dur et tendre). En effet, du côté des consommateurs, l'indice des prix à des produits alimentaires la consommation est de nouveau en hausse (+2,2%), et ce de manière plus forte que l'indice des prix à la consommation tous produits confondus. Un effet de la pandémie, qui a vu la consommation à domicile progresser, la montée en puissance du e-commerce, ou encore de la montée en gamme ? Les données disponibles ne permettent pas de le dire. Cette hausse des prix des produits alimentaires sera à surveiller, dans un contexte macroéconomique où l'inflation repart après des années de bas niveau.

¹Rapport disponible sur le site de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Etablissement/2020/Rapport-2020-de-l-Observatoire-de-la-formation-des-prix-et-des-marges-des-produits-alimentaires>

De premières estimations des marges nettes de l'industrie laitière 2019

Regardons d'un peu plus près les résultats livrés par le rapport pour la filière laitière. En 2019, d'après les données collectées dans le cadre d'INOSYS – Réseaux d'élevage, les éleveurs systèmes « bovins lait spécialisé de plaine » et « lait et culture de vente » ont été en mesure de couvrir leurs coûts de production et de se rémunérer à hauteur de 2 SMIC au moins (par unité de main d'œuvre exploitant). En revanche, cela n'a pas été le cas pour les systèmes « lait de montagne », dans lesquels la rémunération n'a atteint que 1,2 SMIC.

Pour la première fois, l'Observatoire est parvenu à obtenir des résultats quant à la marge nette des entreprises de transformation laitière, à partir d'un échantillon de 12 entreprises couvrant 56% de la collecte. L'étude met en exergue de fortes disparités entre les entreprises (qui s'expliquent vraisemblablement de par les différences en matière de catégories de produits travaillées). Globalement, elle fait ressortir un taux de marge nette moyen de 0,9 % du chiffre d'affaires, et un résultat net moyen de 8,7€/1000 L.

Regard dans le rétroviseur de ces 10 dernières années

Depuis le premier rapport de l'Observatoire, publié en 2011, les marchés agricoles se sont davantage avancés dans le domaine de l'incertitude. Les prix à la production en France et au sein de l'Union européenne se révèlent de plus en plus liés à la conjoncture mondiale et notamment aux aléas (climatiques, sanitaires, géopolitiques...) survenant de par le monde. Le rapport 2020 relève, comme facteurs sous-tendant cette évolution, la poursuite du démantèlement des outils de gestion des marchés dans la Politique agricole commune (fin des quotas laitiers en 2015 et des quotas sucriers en 2018), mais aussi la conclusion d'accords commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires – comme en témoigne la croissance de la part des importations dans la consommation alimentaire des Français.

Cette instabilité chronique des marchés agricoles est un des facteurs empêchant les agriculteurs de couvrir leurs coûts de production. Sur la base des données récoltées dans le cadre du dispositif INOSYS – Réseaux d'élevage, l'OFPM met en avant l'exemple des éleveurs de vaches allaitantes (mais aussi d'ovins viande), pour lesquels aucune de ces dix dernières années n'a été suffisamment prospère pour couvrir les coûts de production ou se rémunérer au-dessus d'un SMIC.

A l'inverse des prix à la production, les prix à la consommation se sont eux avérés relativement stables sur une majorité de grands produits de consommation, à l'exception des produits laitiers (+10% sur le lait UHT) et certains produits carnés (jambon, viande hachée, viande ovine). Une hausse pour partie expliquée par le phénomène de montée en gamme sur ces produits ou encore par un accroissement de la demande. L'occasion de rappeler que le coût de la matière première agricole représente une part de moins en moins importante du prix final au consommateur (30 à 40% selon l'OFPM). D'où la nécessité de comprendre ce qui se passe entre les maillons de la production et de la consommation, ce que fait l'Observatoire en suivant l'évolution des indicateurs de marge nette de la transformation et de la distribution. Comme le fait remarquer le Président de l'OFPM, Philippe Chalmin, en plein processus législatif de la proposition de loi Besson-Moreau visant à protéger la rémunération des agriculteurs, « la France est le pays d'Europe où les relations commerciales sont les plus difficiles, et l'accumulation réglementaire la plus forte ».

Contact : Marine RAFFRAY
marine.raffray@apca.chambagri.fr

REVENU DES MÉNAGES AGRICOLES : PUBLICATIONS RÉCENTES ET TRAVAUX PROMETTEURS

Le 7 juillet dernier, l'INSEE a publié les résultats du compte de l'agriculture nationale de l'année 2020. Comme à chaque fois, il a été rappelé que ce compte macroéconomique mesurait les résultats de l'activité agricole globale dans la Nation, mais absolument pas le revenu des ménages agricoles... Or cette année, la confusion était d'autant plus évitable que depuis quelques mois, l'INSEE publie des évaluations régionales du revenu des ménages agricoles qui apportent des éclairages très précieux sur leur niveau de vie.

Revenu des ménages agricoles : un défi de mesure statistique

Longtemps la mesure du revenu des ménages agricoles a été le parent pauvre de la statistique agricole.

Au niveau national pour l'ensemble de la population française, l'outil phare de la mesure du revenu des ménages est l'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux des ménages (ERFS). Lors de cette opération statistique annuelle, l'INSEE collecte les données fiscales et sociales (mouvements de cotisations et de prestations sociales) de plus de 120 000 personnes issues de plus de 50 000 ménages¹. Malheureusement, dans les publications tirées de cette enquête, les ménages agricoles sont intégrés dans la large catégorie « Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise » (tableau 1). Du point de vue du monde agricole, on peut regretter cette insuffisance mais il faut bien avoir conscience que d'une part, l'approche par CSP est très globalisante et par exemple la catégorie « Employés » réunit près de 9 millions de personnes de plus de 15 ans (2018) aux profils très différents; d'autre part, à l'échelle de la topologie sociale nationale, les agriculteurs représentent désormais un groupe professionnel trop petit (423 516 personnes de plus de 15 ans en 2018) pour justifier un repérage systématique dans l'ERFS².

Tableau 1 - Niveau de vie médian selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la personne de référence

CSP de la personne de référence	2017	2018
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	20 250	20 580
Cadres et prof. intellectuelles supé-	32 370	32 730
Professions intermédiaires	23 380	23 550
Employés	17 760	17 830
Ouvriers	18 140	18 470
Ensemble	21 570	21 840

Source : INSEE

A l'inverse de cette approche très agrégée, la recherche agricole propose des études ponctuelles sur le revenu des ménages agricoles. Nathalie Delame, chercheuse à AgroParisTech, publie régulièrement sur ce sujet ; son dernier exercice porte sur l'analyse d'un échantillon d'exploitations moyennes et grandes en 2010 où elle croise sources fiscales et données du RICA (tableau 2).

Tableau 2 - Revenu des ménages agricoles (2010)

Type de revenu	Montant moyen par foyer concerné (en €)	Foyers concernés (%)
Revenu agricole	23 900	100
Revenu non agricole	14 600	98
Revenu global	38 200	100

Source : N. Delame (2010)³

Des travaux récents au niveau régional

En dépit du poids de la question du revenu dans la politique agricole et dans les débats, on ne dispose pas d'une mesure régulière du revenu des ménages agricoles comme on l'a pour les résultats des exploitations ou ceux de la branche agricole.

Or, depuis quelques années, le service statistique du Ministère de l'agriculture (SSP) a inscrit à son agenda un programme de travail pour combler ce manque. Conduits à l'échelle régionale en collaboration avec l'INSEE, certains de ces travaux ont déjà été publiés (sur le site web de l'institut); il s'agit de ceux réalisés dans les régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine.

Evidemment, les méthodes et définitions sont homogènes d'une région à l'autre avec une définition commune d'un ménage agricole : un ménage qui déclare un revenu d'activité agricole (et dont la personne de référence a moins de 65 ans) ; et des indicateurs communs : revenu disponible (somme des revenus d'activité, patrimoine, prestations sociales, nets de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales), niveau de vie (revenu disponible sur nombre d'unité de consommation), et seuil de pauvreté (60% de la valeur du niveau de vie médian).

Malheureusement, ces publications ne sont pas homogènes dans leur forme et il n'est pas possible d'en faire une présentation synthétique globale ; pour illustrer la démarche de l'INSEE, portons notre attention sur la dernière publication en date : la Bretagne⁴ (tableau 3).

Tableau 3 - Indicateurs de revenu des ménages en Bretagne (2016)

	Ménages agricoles (Bretagne)	Ménages agricoles (France de province)	Ménages actifs* (Bretagne)
Niveau de vie médian (€)	19 740	20 530	20 900
Taux de pauvreté (%)	18,6	18,7	10,3
Revenu agricole déclaré des ménages agricoles (médiane, €)	11 720	5 820	///

* : ensemble des ménages ayant des revenus d'activité

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

Que voit-on dans ces chiffres ? Alors que l'année 2016 avait été plutôt bonne pour l'agriculture bretonne (bons résultats de l'élevage de granivores), les ménages agricoles bretons ont dégagé un revenu médian inférieur non seulement à celui des autres ménages de la région mais aussi à celui des autres ménages agricoles sur le territoire ; avec, en outre, un taux de pauvreté plus élevé.

L'exemple breton montre bien à quel point une estimation régulière des revenus des ménages agricoles est nécessaire : les seuls résultats des exploitations agricoles (même déclinés finement au niveau régional) ne peuvent suffire pour avoir une perception juste des niveaux de vie des ménages agricoles dans leur environnement régional. Et on espère que les travaux en cours à l'INSEE et au Ministère de l'agriculture sur ce sujet s'inscrivent dans leur programme d'études sur le long terme.

Contact : Didier CARAES
didier.caraes@apca.chambagri.fr

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4774578?sommaire=4774594>

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=FRANCE-1>

³ https://www6.versailles-grignon.inrae.fr/economie_publique_eng/PersonalPages2/Nathalie-Delame

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4963802>

LE SENS DE L'ANTICIPATION

Depuis les années 1990, une succession de crises a affecté le secteur agricole, nécessitant d'appliquer a posteriori des mécanismes correcteurs plus ou moins efficaces. Sur la période récente, l'une des crises les plus emblématiques de l'instabilité des marchés a été celle ayant affecté le secteur laitier à la suite de l'abrogation des quotas laitiers en 2015. Trois années de crise qui ont secoué un secteur parmi les plus importants de l'Union européenne.

Alors que les prix se sont progressivement rétablis, un bilan de cette crise et des réponses administrées pour la juguler était nécessaire. C'est l'exercice auquel s'est employée la Cour des Comptes européenne (CCE), dans un Rapport Spécial paru en juin 2021. Le rapport montre en quoi les analyses réalisées pour déterminer et cibler les soutiens aux éleveurs furent insuffisamment approfondies. La CCE estime que la Commission a trop tardé pour enrayer une crise dont on connaissait pourtant la gravité du fait d'une conjoncture économique mondiale moins porteuse que prévu, et d'un effondrement des prix préjudiciable aux éleveurs. Le décalage entre la réponse de la Commission face à la crise laitière – une crise structurelle puisqu'elle a duré plus d'un an – et sa réactivité lors de l'embargo russe d'août 2014, est particulièrement mis en avant par la Cour des Comptes. De plus, il est indiqué que les mécanismes d'aides et de soutien ont été établis sans qu'un examen détaillé des besoins réels des éleveurs n'ait été entrepris. La réserve de crise pour le secteur agricole n'a enfin pas été, ou insuffisamment, mobilisée pour lutter contre les effets de cette crise.

Ce diagnostic, utile et objectif, s'accompagne de recommandations intéressantes, déjà suggérées par le passé. Mieux réagir aux déséquilibres du marché, en procédant à un ciblage des besoins des éleveurs, et réduire ainsi les risques d'aléa moral. Une analyse plus optimale des incidences d'une crise devrait déboucher sur la formation d'un budget approprié à un contexte de crise.

Manifestement, la Cour des Comptes européenne enjoint le point de vue des économistes. Dans un univers économique dérégulé, dans une mondialisation instable, d'autres crises surgiront, endommageront les trésoreries des agriculteurs, et attiseront l'intensité concurrentielle entre les Etats membres. Il faut s'y préparer. De façon à peine voilée, la Cour des Comptes européenne incite la Commission à modifier sa perception de l'activité agricole, et laitière en particulier. A se doter d'une expertise économique et d'un sens de l'anticipation à la hauteur des enjeux.

Ce Rapport sonne comme une invitation à prendre les crises comme des leviers d'une transformation des institutions européennes, une sorte de point de passage obligé pour se rapprocher d'une mutation dont les institutions européennes, et la première d'entre elle, la Commission, ont besoin, sachant que cette dernière rencontre des difficultés persistantes, soit par la simple usure du temps, soit à force de s'enfermer dans une logique économique ne correspondant plus à l'époque présente, laquelle se caractérise, comme l'a souvent rappelé la grande juriste internationaliste Mireille Delmas-Marty comme celle des crises à répétition et plurielles, ouvrant la voie à de nouvelles formes de régulation.

Contact : Thierry Pouch

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V – 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Marine Raffray

Nos articles sur le même thème

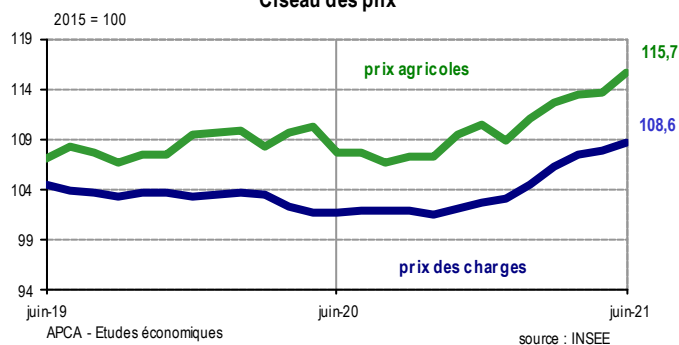
Lettre économique de juin 2021 - Chez les helvètes, un accord avec l'UE n'est pas le bienvenu

Analyses et perspectives juillet 2021 – Compte de l'agriculture en 2020

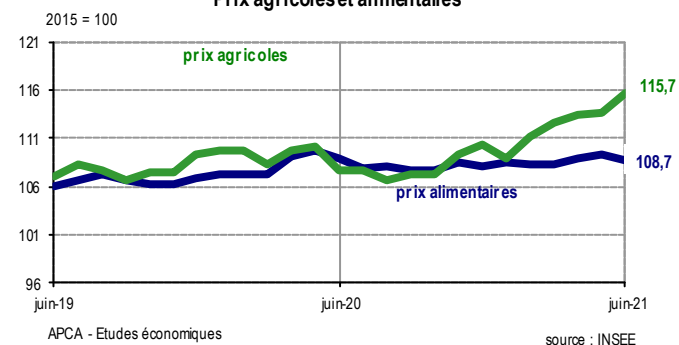
www.chambres-agriculture.fr



Ciseau des prix

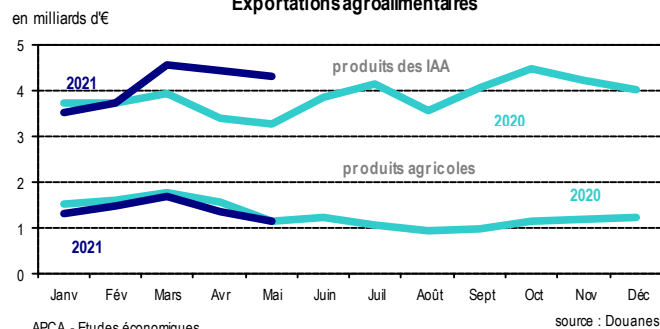


Prix agricoles et alimentaires

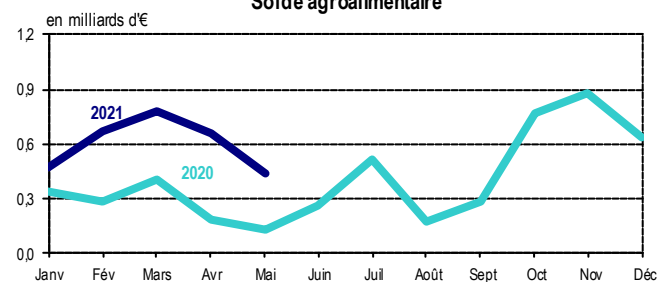


% (Source : INSEE)	en 1 mois	en 12 mois	en 24 mois
prix alimentaires	-0,7%	-0,2%	2,4%
prix agricoles	1,8%	7,4%	8,1%
prix des charges	0,7%	6,8%	4,0%
inflation	0,1%	1,5%	1,7%

Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)

En milliards d'€	En mai	Cumul 5 mois
2021	0,438	2,985
2020	0,124	1,327



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Équité Fraternité